



## **CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

**12 JUILLET 2020**

*La séance du Conseil des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 10 h 11, sous la présidence de Madame Micheline ABOURS, Doyenne d'âge.*

### **INSTALLATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

**Mme ABOURS.**- Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous remercie d'avoir pris place.

Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, en tant que Doyenne d'âge, je préside cette séance au cours de laquelle le Maire de Secteur et ses Adjointes doivent être élus.

Je déclare la séance ouverte, et je vous rappelle que, sous la présidence du Doyen d'âge, il n'y a pas de débats au sein du Conseil.

Pour la sécurité de tous, et afin de suivre les consignes sanitaires liées à la crise du Covid, chacun est invité à porter un masque car une distanciation physique n'a pas pu être organisée dans la salle. Je vous demanderai donc de bien vouloir le respecter et de ne pas vous déplacer de vos sièges, en dehors des opérations de vote.

Par ailleurs, un sens de circulation a été matérialisé au sol. Je vous remercie donc par avance de le suivre lorsque vous vous déplacerez dans la salle pour le vote.

De plus, pour la tranquillité des travaux, j'invite chacun d'entre vous à couper son téléphone portable.

Je vais maintenant procéder à l'appel des Conseillères et des Conseillers.

*(Madame Micheline ABOURS procède à l'appel nominal)*

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. ABOURS, AMSALLEM, BENARROCHE, BERLAND, BONNAFFOUS, BRAMBILLA, CANICAVE, CASANOVA GAVINO, CECCALDI, COLLART, D'AGOSTINO, DELAGE, DENIA SALONE, EL RHARBAYE, FERRERO, FORTIN, HUGON, JOUVE, JUSTE, LAUSSINE, LEMERY, LUSSON, MASSON, MAILHAC, MENESTRIER, MERY Eric, MICHAUD, MORAINÉ, MOUNIEN, PERENCHIO, PERNEY, PILA, PREZIOSI, RANISE, RICHARD, ROQUES, RUPNIK, SIMONETTI, TESSIER, VASSAL, VENTON, VINCENT, ZOUAGHI.

**ABSENTS** : M. MERY Xavier, M. MARANDAT (pouvoir à Mme VENTON), Mme SIMONETTI.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, *le Conseil ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice sont présents.*

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc valablement délibérer.

Mesdames, Messieurs, nous sommes ici rassemblés suite aux élections municipales dont les résultats ont été officiellement publiés par la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le 28 juin 2020. Les résultats complets seront annexés au PV de cette séance.

Je déclare les Conseillères et les Conseillers installés dans leurs fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons nommer un ou plusieurs de nos membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner notre benjamin.

Quelqu'un s'y oppose-t-il ? Non ? Je vous remercie.

Monsieur Lee FERRERO est donc nommé secrétaire de séance.

Je voudrais dire quelques mots avant que nous procédions à l'élection du ou de la Maire de notre secteur.

Monsieur le Maire des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je voudrais, tout d'abord, vous féliciter pour votre élection ou votre réélection le 28 juin, et je voudrais vous souhaiter la bienvenue.

Je voudrais aussi remercier Mesdames et Messieurs les membres du personnel municipal qui sont ici avec nous pendant le pont du 14 juillet, pour cette séance.

Vous me permettez une petite parenthèse personnelle :

Ma mère était institutrice et, comme beaucoup d'enfants d'enseignants, je suis rentrée à l'école primaire avec un an d'avance. Et, tout au long de ma scolarité, j'ai été le plus souvent la plus jeune de ma classe. Mais, comme le chante Jean Ferrat, *On ne voit pas le temps passer*. Et voilà que je me retrouve doyenne de cette assemblée. C'est un sentiment un peu étrange, je vous l'avoue, et en même temps, j'éprouve une grande fierté d'avoir été élue au sein de cette nouvelle majorité qui s'est dégagée le 28 juin.

Il appartient à celle-ci de répondre aux attentes des habitants de nos arrondissements, de mettre en oeuvre les choix exprimés, avec la participation constante des citoyennes et des citoyens, dans une démarche d'écoute et de respect de chacun.

Je souhaite que cette nouvelle mandature soit animée par la volonté d'un travail collectif et constructif, afin de mettre en oeuvre les projets portés par le Printemps Marseillais.

Je remercie les Conseillères et les Conseillers de Secteur qui nous ont précédés pour le travail accompli et les dossiers qu'elles et ils ont suivis. Notamment, j'ai aperçu Madame PALLOIX parmi les invités. Merci pour son travail.

Et pour pouvoir passer rapidement au travail, je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour : l'élection du Maire de Secteur.

## **ÉLECTION DU MAIRE DU 4<sup>ÈME</sup> SECTEUR**

Aux termes des articles L2122-4 à L2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, *le Conseil d'arrondissements élit le Maire de Secteur au scrutin secret.*

*Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus.*

*Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions électives suivantes : Président d'un Conseil régional, Président d'un Conseil départemental.*

*Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celle de membres de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque Centrale Européenne ou membre du Conseil de la Politique Monétaire de la Banque de France.*

*Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité cesse, de ce fait même, d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.*

*Le Conseiller qui n'a pas la nationalité française ne peut pas être élu Maire ni en exercer même temporairement les fonctions.*

*Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être Maire ni en exercer même temporairement les fonctions dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.*

*La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés au Comptable Supérieur du Trésor et aux Chefs des Services Départementaux des administrations précédemment mentionnées.*

*Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux Directeurs Régionaux des Finances Publiques et aux Chefs de Services régionaux des administrations mentionnées précédemment.*

*L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même commune, des fonctions de Maire.*

*De même, les fonctions de Maire sont incompatibles avec celles des militaires en position d'activité.*

Avant de procéder à l'élection du Maire, je vous rappelle que, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, *le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.*

Après ce rappel de la loi, je vous propose que nous constituions un bureau électoral pour la tenue de ce scrutin et le dépouillement des votes.

Je demande à chaque liste de désigner un scrutateur et les invite à rejoindre le bureau de vote.

**M. MORAINÉ.-** Madame la Doyenne, mes chers collègues, le groupe Une Volonté pour Marseille ne présentera pas de candidat et ne participera pas au scrutin.

**Mme VENTON.-** Nous ne participerons pas non plus à l'élection du Maire.

*(Les scrutateurs désignés sont : MM. MENETRIER, CECCALDI et RUPNIK)*

**Mme ABOURS.-** Notre bureau électoral est constitué.

Vous allez être appelés à voter par ordre alphabétique de nom et par liste.

Une enveloppe, ainsi que des bulletins imprimés et des bulletins vierges sont à votre disposition à côté de l'isoloir.

A l'appel de votre nom, vous irez dans un des isoloirs mis à votre disposition en suivant le parcours fléché. Ensuite, vous viendrez déposer votre enveloppe dans l'urne et émarger la liste de vote.

Conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous ne pouvez être détenteur que d'un pouvoir. A l'appel de l'élu dont vous avez le pouvoir, vous viendrez procéder à nouveau à l'opération de vote.

Pour pouvoir procéder à l'élection du Maire, je demande maintenant quels sont les candidats.

**Mme FORTIN.-** Madame la Doyenne, Mesdames et Messieurs les élus, j'ai l'honneur de présenter, pour le Printemps Marseillais, la candidature de Pierre BENARROCHE.

*(Applaudissements)*

**Mme ABOURS.-** J'ai bien noté la candidature de Monsieur Pierre BENARROCHE pour le Printemps Marseillais, le rassemblement de la gauche, des écologistes et des citoyens.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ?

Je déclare le scrutin ouvert.

*(Déroulement du vote)*

**Mme ABOURS.-** Le scrutin est clos.

*(Dépouillement)*

**Résultat du vote :**

Pierre BENARROCHE : 33 voix.

Bulletin blanc : 1

Monsieur Pierre BENARROCHE est élu Maire du 4<sup>ème</sup> Secteur.

*(Applaudissements)*

**Mme ABOURS.**- Avec 33 suffrages obtenus, Monsieur Pierre BENARROCHE est élu Maire de Secteur. Je l'invite à rejoindre la tribune. Les scrutateurs et moi-même rejoignons la salle. Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le MAIRE.**- Madame RUBIROLA devrait arriver d'ici quelques minutes pour me remettre l'écharpe de Maire de Secteur. Je propose une suspension de séance de quelques minutes, le temps qu'elle puisse nous rejoindre.

*(La séance, suspendue à 10 h 46, est reprise à 10 h 48)*

*(Remise de l'écharpe de Maire de Secteur à Monsieur Pierre BENARROCHE par Madame Michèle RUBIROLA, Maire de Marseille)*

**M. le MAIRE.**- Merci, Madame la Maire.

Mesdames les Conseillères d'arrondissements, Messieurs les Conseillers d'arrondissements, chers élus, la dernière fois que je suis entré dans cette salle, c'était, il y a 30 ans presque jour pour jour, pour me marier. Et j'ai une pensée émue pour Muriel, mon épouse qui n'a pas pu, hélas, être là. Je pense à elle et je regrette son absence.

Si quelqu'un m'avait dit qu'un jour dans ma vie, je serais Maire à Marseille, j'en aurais ri, et j'aurais évidemment dit à cette personne qu'elle était folle.

Je ne pense pas avoir, un jour, un instant, rêvé d'un tel honneur, d'une telle fonction, pas même en me lavant les dents. Alors, imaginez mon émotion et ce par quoi je suis traversé à l'instant présent. Et pourtant, je suis là. Et si je suis là, c'est grâce à l'énergie d'une équipe et la force d'un collectif. Vous toutes et tous qui composez la nouvelle majorité de cette Mairie, je n'oublie pas que c'est à vous que je dois cette place.

Ensemble, nous avons fait une campagne magnifique et fraternelle, une campagne de camarades et d'amis. Et ensemble, nous avons cru la victoire possible.

On nous avait dit : « Le 4<sup>ème</sup> Secteur est ingagnable. ». On nous avait aussi dit que, sans la victoire dans ce 4<sup>ème</sup> secteur, nous ne pourrions gagner la Mairie de Marseille. Alors, nous y avons cru, et nous en avons rêvé tellement fort que nous l'avons fait.

Aujourd'hui, nous avons tous gagné, mais cette victoire nous la devons d'abord à Olivia FORTIN *(Applaudissements)*, formidable meneuse, généreuse, humaine, incroyablement optimiste et toujours souriante.

Elle a réussi une incroyable alchimie et construit la victoire sur sa capacité à nous réunir et à nous sublimer toutes et tous. Alors, si nous sommes là, si je suis là, c'est parce qu'Olivia FORTIN a su créer une grande et belle vague bigarrée à laquelle rien n'a pu résister.

Je sais que c'est à regret qu'elle laisse sa place parce que ces deux arrondissements, les 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements, sont ceux où elle a grandi. Le 6<sup>ème</sup>, c'est là qu'elle habite, et c'est ici qu'elle travaillait.

Olivia FORTIN aime Marseille, mais plus encore ces lieux et ces quartiers du 6<sup>ème</sup> et du 8<sup>ème</sup> qui, entre ville, mer et massif des Calanques, appartiennent à sa vie.

Alors, comment ne puis-je pas ressentir l'immense fierté d'être celui à qui elle a confié le futur et le devenir de ce secteur ? C'est un immense honneur et une très grande responsabilité. Je ferai tout pour en être digne.

Madame FORTIN, vous êtes une grande dame, et je suis certain que vous ferez de très grandes choses en Mairie centrale, aux côtés de Michèle RUBIROLA, notre Maire de Marseille. Merci, Olivia.

*(Applaudissements)*

Je voudrais également avoir une pensée pour Joël CANICAVE qui, après avoir été dans l'opposition dans cette Mairie de Bagatelle, va lui aussi participer à la belle aventure de la Mairie centrale. Il a été un rouage indispensable et rassurant dans l'histoire de cette victoire. Avec Olivia FORTIN, ils seront nos bonnes fées qui veilleront sur cette Mairie.

*(Applaudissements)*

J'aimerais aussi avoir un mot pour nos amis de EELV qui nous ont rejoints entre les deux tours. Sans eux, nous n'aurions pu réussir, et c'est ensemble que nous avons gagné.

Puis aussi, parmi les émotions qui me traversent, il y a bien sûr celle de succéder à Monsieur Yves MORAINÉ, que je tiens à remercier pour sa disponibilité et le temps qu'il a passé afin de faciliter et d'accompagner la transition.

*(Applaudissements)*

Parmi mes émotions, il y a également celle de m'asseoir dans un fauteuil occupé, ici même, par Monsieur Jean-Claude GAUDIN, avant qu'il ne devienne Maire de Marseille. Il aura marqué cette ville et restera dans sa mémoire.

*(Applaudissements)*

Je remercie également tous les fonctionnaires territoriaux de cette Mairie qui nous ont réservé un excellent accueil. Je ne doute pas un seul instant que, dans les mois et années à venir, nous travaillerons ensemble de la meilleure des manières pour faire grandir et embellir, dans le respect de notre programme, ce 4<sup>ème</sup> Secteur. Car les attentes sont immenses, et nous aurons besoin de toutes et tous pour relever les défis face à nous.

Nous montrerons que nous n'agissons pas simplement pour nos électeurs, mais pour l'intérêt général et qu'au bout du compte, tous les habitants s'y retrouveront.

Marseille a besoin de retrouver force et fierté, de gagner les combats du nouveau siècle, d'être à la hauteur des enjeux d'égalité et de fraternité, d'être visionnaire pour affronter les bouleversements climatiques qui vont déstabiliser nos vies. Dans un monde qui change et qui va changer bien plus qu'on ne l'imagine, Marseille doit se réinventer, Marseille doit trouver son chemin autour d'une démocratie locale et participative, pour donner une chance aux populations exclues et réduire les fractures entre le nord abandonné et le sud privilégié.

Nous voulons que Marseille soit plus juste, plus écologique, plus démocratique. Il nous appartient désormais que ces mots, qui étaient au cœur de notre campagne, trouvent un sens concret, particulièrement dans nos quartiers des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements dont nous avons désormais la charge.

Aujourd'hui, les Marseillaises et les Marseillais aspirent à mieux vivre dans leur ville car ils ne supportent plus l'injustice et les inégalités. Ils ne veulent plus habiter dans la ville la plus polluée et la plus embouteillée de France. Ils ont envie surtout qu'on leur demande leur avis chaque fois qu'une décision qui les concerne doit être prise. La vie de

la cité est plurielle, et nous devons en écouter toutes les diversités et toutes les aspirations.

Ensemble, nous pouvons changer le cours de l'histoire et rendre Marseille innovante et généreuse, ambitieuse et solidaire, citoyenne et engagée. C'est ce que nous ferons.

On entend souvent dire qu'une Mairie de Secteur n'a pas de pouvoir. Eh bien, nous montrerons que ce n'est pas vrai, qu'il est possible d'inventer de nouveaux rapports avec la Mairie centrale. C'est nécessaire, et c'est ainsi que nous avancerons. Tout ne sera pas possible, évidemment, mais tout ce qui sera possible, nous le ferons.

Il y a aujourd'hui une magnifique équipe, prête et impatiente de s'investir. Dès lundi, nous serons au travail.

Pour terminer, je ne peux que reprendre les mots de Michèle RUBIROLA : Je m'engage à servir cette Mairie avec courage et humilité, sans mentir et sans tricher, en essayant d'être digne du mandat que vous nous confiez, et en ayant toujours à l'esprit l'attente de ses habitants.

Olivia FORTIN m'a confié la responsabilité de porter nos valeurs et nos idées. A la fin de la mandature, en 2026, je souhaite que notre Mairie soit fière de son bilan, et je souhaite être digne de la confiance qui m'a été donnée.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

Merci à toutes et à tous. Nous allons reprendre le cours de notre réunion.

Est-ce que, parmi les représentants des listes élues, certains souhaitent prendre la parole ?

**M. MORAINÉ.**- Monsieur le Maire des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements, Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence et du Département des Bouches-du-Rhône, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Maire de Secteur, nous vous adressons nos félicitations pour votre élection. Félicitations républicaines certes, mais au-delà sincères et chaleureuses. Car même si nous espérons évidemment une autre issue à cette élection, la politique n'est pas la guerre, et la démocratie est trop belle pour s'en plaindre, même lorsqu'elle vous est infidèle.

J'associe à ces félicitations l'ensemble des membres de votre majorité, votre tête de liste, Madame Olivia FORTIN et, vous l'avez dit, notre opposant historique ici, Joël CANICAVE.

Votre victoire est incontestable, et nous la reconnaissons.

Je salue amicalement les membres de notre groupe, et en particulier avec affection, Martine VASSAL que je félicite pour sa très brillante réélection à la présidence de la Métropole Aix-Marseille Provence.

*(Applaudissements)*

Je ne vous connaissais pas, Monsieur le Maire, mais immédiatement, j'ai senti en vous une réelle sincérité et une véritable délicatesse, qui s'est confirmée dans votre première intervention lors de laquelle vous avez fait ce que je m'apprêtais moi-même à

faire : avoir une pensée pour Jean-Claude GAUDIN qui fut le premier Maire des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.

Je vous envie un peu, Monsieur le Maire de Secteur, car j'ai aimé ces fonctions. Vous allez y faire des rencontres formidables, et toucher à tous les sujets de la cité, c'est-à-dire à la vie des gens. La contrepartie de cette chance merveilleuse est celle d'une indispensable hyper disponibilité et d'une nécessaire réactivité qui pèsent durement sur la vie personnelle. La seule personne ayant voté pour nous et heureuse de notre échec étant mon épouse, pour illustrer ce que je viens de dire.

On est maire H24, 7 jours sur 7, et tout le mandat. On vous demandera tout, le reste et son contraire. Et vous ferez ce que vous pourrez.

Nul doute que vous serez bien entouré par des Adjointes qui devront être très présents.

Je remercie, et j'ai une pensée à cet instant pour ceux qui m'ont accompagné pendant 6 ans, en particulier ceux qui se sont dévoués sans compter. Je veux citer mon Premier Adjoint, Pierre DJIANE, mon Adjointe aux écoles Carine CAULE, et l'incroyable Alexandre SCHILLING qui, pendant 6 ans s'est démené pour améliorer la propreté.

*(Applaudissements)*

Vous avez la chance, Monsieur le Maire - et vous l'avez déjà constaté - d'avoir dans cette maison des agents municipaux d'une exceptionnelle qualité. Ils ont été remarquables pendant 6 ans et exceptionnels durant la crise sanitaire, lors de laquelle la Mairie des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements a été en pointe de l'action à Marseille, et même en France, avec le premier centre de dépistage ouvert dans une Mairie, à un moment où l'on nous disait qu'il ne fallait surtout pas le faire, avant que tout le monde reconnaisse qu'il fallait le faire, et le plus massivement possible.

Madame la Directrice Générale des Services, chère Nathalie AVERSENQ, je vous renouvelle ma gratitude pour le travail de tous nos agents qui sont l'honneur d'un service public municipal trop souvent injustement décrié.

Mes chers collègues de la majorité, votre projet n'est pas le nôtre. Il est même très différent. Mais, je le respecte car il est cohérent et fondé sur un certain nombre de valeurs. C'est la politique dans sa grandeur.

En revanche, ce qui n'est pas grand - mais cela ne vous concerne pas, mes chers collègues de la majorité -, c'est de créer une liste de bric et de broc, instrumentalisée de ci de là. Ce qui est petit, c'est faire de la politique non pas pour gagner mais pour faire perdre, pas pour construire mais pour détruire. Peu importe l'insignifiance, je reviens à l'essentiel : le travail.

Nouvelle salle des mariages, dans laquelle nous sommes, avec cette fresque magnifique, rénovation des écoles, plages non fumeurs, développement des activités pour nos aînés, animations continues du Parc de Bagatelle par des activités sportives, ludiques et culturelles, rénovation des équipements et espaces transférés : pendant 6 ans, nous avons beaucoup travaillé, innové, construit.

Le partenariat noué avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole, Madame la Présidente, a été bénéfique aux 130 000 habitants des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements : Amélioration de la propreté, réhabilitation de plusieurs places et de nos églises, Madame l'Adjointe, extension du tramway, des projets déjà lancés que je crois vous partagez, comme la création du foyer pour adultes handicapés sur le site de

l'ancienne école de la Grotte Roland, en partenariat avec 13 Habitat, sur une décision de Madame VASSAL, future rénovation de la place Castellane, et bien d'autres.

Mais, bien sûr, mes chers collègues, il reste beaucoup à faire, et vous allez vous lancer dans l'action avec gourmandise. Nous serons dans l'opposition, une opposition toujours sereine, constructive évidemment, et élégante parce que c'est l'honneur de la vie politique.

Mais, nous n'en sommes pas là. Aujourd'hui, le temps est à la joie pour vous et au repos pour nous. Bonne chance à tous et vive Marseille !

*(Applaudissements)*

**M. le MAIRE.**- Merci, Monsieur MORAINÉ. Monsieur BERLAND a demandé la parole.

**M. BERLAND.**- Monsieur le Maire, Madame la Présidente de la Métropole, chers élus, au nom de la liste que je conduisais, qui n'était pas de bric et de broc, et qui avait pour ambition aussi de représenter Marseille, je veux vous féliciter de votre élection.

J'ai été très ému par les propos que vous venez de tenir, qui montrent bien qu'il y a une conviction que vous portez pour cette ville. Je ne partage pas, et nous ne partageons pas, tout, mais bien évidemment, nous serons constructifs pour cette ville comme nous l'avons été dans le programme que nous avons proposé.

Encore une fois, toutes mes félicitations à votre équipe. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le MAIRE.**- Merci, Monsieur BERLAND.

**Mme FORTIN.**- Monsieur le Maire, Madame la Présidente de la Métropole, Mesdames et Messieurs les élus et chers colistiers, nous y sommes ! Nous pouvons mesurer ensemble, élus de la majorité comme élus de l'opposition, ce que représente, pour toute la ville, cette nouvelle assemblée dans la Mairie des 6-8. Evidemment, il y a, pour le Printemps Marseillais, la joie d'avoir accompli ce que personne n'attendait et, pour moi, la fierté d'avoir mené cette liste à la victoire.

Mais la campagne est désormais derrière nous. Nous sommes maintenant tous au travail, et nous devons mesurer aussi l'immensité et l'intensité de la tâche qui est devant nous.

Nous devons mesurer l'honneur qui est le nôtre de servir nos concitoyens au plus près, chaque jour et chaque instant. Cette charge sera très lourde, vous le savez, je vous l'ai dit. Nous nous y sommes préparés ensemble, nous sommes prêts.

Chers colistiers, chers élus de la majorité, je veux vous le redire ici, avec la solennité qu'impose ce lieu et ce moment, et devant tous les élus du secteur : je vous remercie pour votre engagement, j'ai pu en observer l'intensité et la qualité durant toute de la campagne, et je sais pouvoir compter sur un engagement sans faille et à la hauteur des enjeux, au service de tous les administrés, durant les six années de ce mandat.

Je veux ici également remercier Monsieur Yves MORAINÉ pour le parfait accueil républicain qu'il nous a réservé dès le 29 juin. La campagne a été très dure, et je tenais vraiment à saluer cette attitude exemplaire. Monsieur MORAINÉ, elle vous honore et elle nous oblige.

Je me tourne maintenant vers Monsieur le Maire, Pierre BENARROCHE, pour vous adresser toutes mes félicitations et tous mes vœux de succès dans cette tâche difficile et parfois ingrate qui sera la vôtre.

Je veux vous dire que la qualité exceptionnelle du collectif que nous avons construit, tout au long de cette très longue campagne tout aussi exceptionnelle à maints égards, cette qualité d'engagement politique, d'écoute, de volonté, de ténacité et d'action sera votre plus grand et votre plus précieux atout durant tout le mandat. Je sais pouvoir compter sur vos qualités humaines pour rendre ce collectif toujours plus fort, plus soudé et plus efficace. Ce ne sera pas toujours facile, mais je veux vous dire ici qu'en tant qu'Adjointe à la Maire de Marseille, vous pourrez toujours compter, pour faire avancer les dossiers des 6-8, sur ma vigilance et sur ma détermination que vous avez pu voir à l'œuvre, pour certains d'entre vous depuis longtemps.

Je sais pouvoir compter aussi sur la considération que vous apporterez à tous les élus de l'opposition. Lorsqu'elle est constructive et qu'elle est respectée, l'opposition renforce la démocratie. Nous savons tous à quel point la démocratie locale est fragile aujourd'hui. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de veiller à ce que chacune de vos décisions puisse donner des motifs à tous les abstentionnistes de se dire que voter, cela change les choses, vraiment et en profondeur.

Et pour cela, nous devons tous, chacun à la place où nous sommes, reconstruire de la confiance. Vous êtes architecte, vous saurez donc, je le sais, construire cette confiance sans laquelle rien ne pourra évoluer, d'abord au sein de cette assemblée, et bien au-delà, avec tous nos concitoyens.

Je souhaite aussi, et j'y serai particulièrement attentive, que cette confiance puisse être instaurée, dès les premiers jours du mandat, avec tous les agents de la Mairie que je remercie pour la préparation de ce premier Conseil. Instaurer cette confiance, installer cette confiance est essentiel. La Mairie des 6-8, c'est d'abord eux. Ce sont eux qui, chaque jour, sont au contact direct de nos concitoyens. Je sais ce que cela représente. Je sais à quel point c'est parfois, et peut-être même hélas, de plus en plus souvent difficile. Mais, je sais aussi à quel point toutes ces tâches sont nobles parce qu'elles sont tout simplement utiles aux habitants des 6-8 et, souvent même, indispensables.

Je veux donc aussi les saluer, et remercier Madame la Directrice Générale des Services, ainsi que je l'ai fait pour Monsieur MORAINÉ, pour son accueil lors de nos premiers échanges ; j'y ai été très sensible.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire, nous avons, dès aujourd'hui, le formidable privilège d'être les artisans de la transformation de notre ville. Je nous souhaite collectivement d'honorer la confiance que nos électeurs, quel que soit leur choix, ont placée en nous.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le MAIRE.**- Nous allons reprendre cette séance, et le point suivant à l'ordre du jour porte sur la détermination du nombre d'Adjoints.

## **DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE D'ARRONDISSEMENTS**

Je vous rappelle que, conformément à l'article L2511-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, *le Conseil d'arrondissements désigne, en son sein, parmi les Conseils municipaux ou les Conseillers d'arrondissements, un ou plusieurs Adjointes. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du Conseil d'arrondissements, sans pouvoir être inférieur à quatre.*

Conformément à l'article L2511-25-1,  *dans les Conseils d'arrondissements, la limite fixée par l'article L2511-25 peut donner lieu à un dépassement en vue de la création de postes d'Adjointes chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil d'arrondissements.*

*L'Adjoint chargé de quartier connaît de toute question intéressant à titre principal le quartier. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier.*

Avec un nombre de Conseillers fixé à 45 pour le 4<sup>ème</sup> Secteur, le nombre maximum d'Adjointes éligibles est de 17 (13 plus 4 Adjointes de quartier). Je propose donc de fixer le nombre d'Adjointes à 17, et je sou mets cette proposition à la décision du Conseil, avec la présentation du rapport n° 1.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je propose maintenant de procéder à l'élection des Adjointes.

## **ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE D'ARRONDISSEMENTS**

Je rappelle les dispositions de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à cette élection :

*Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement de candidats de chaque sexe.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

Les conditions pour être élu Adjoint au Maire sont déterminées par les articles L 2122-4 à L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de procéder à l'élection des Adjointes, un bureau électoral doit être à nouveau constitué. Je propose de reconduire, dans leur fonction de scrutateur, les Conseillers ayant œuvré lors de l'élection du Maire.

Merci à l'assemblée d'approuver cette proposition.

*(La proposition est approuvée)*

Les scrutateurs reviennent donc au bureau de vote.

*(Scrutateurs : MM. MENETRIER, CECCALDI et RUPNIK)*

Quelles sont les listes candidates pour l'élection des Adjointes ?

**Mme FORTIN.**- Au nom du Printemps Marseillais, je présente une liste de 17 Adjointes dont je n'ai pas le détail sous les yeux.

**M. le MAIRE.**- Nous avons une liste du Printemps Marseillais, le rassemblement de la gauche, des écologistes et des citoyens, de 17 Adjointes.

Je vous propose de procéder aux opérations de vote des Adjointes.

Je déclare le scrutin ouvert. J'appelle au vote chaque élu, les uns après les autres, dans l'ordre alphabétique de leur nom et par liste.

*(Déroulement du vote)*

Je déclare le scrutin clos, et je demande aux scrutateurs d'œuvrer pour le dépouillement des votes.

*(Dépouillement)*

**M. le MAIRE.**- Conformément au PV repris par les scrutateurs, j'annonce le résultat de ce premier tour.

Nombre de votants : 34.

Bulletin blanc ou nul : 0.

Suffrages exprimés : 34.

La majorité absolue est à 18.

La liste Printemps Marseillais a obtenu 34 suffrages.

*(Applaudissements)*

Je vais donc vous faire lecture de cette liste élue, et je vais déclarer en même temps les Adjointes installées.

1<sup>er</sup> Adjoint : Jean-Marc BONNAFFOUS

2<sup>ème</sup> Adjoint : Juliette MASSON

3<sup>ème</sup> Adjoint : Cédric JOUVE

4<sup>ème</sup> Adjoint : Anne MEILHAC

5<sup>ème</sup> Adjoint : Olivier MÉNÉTRIER

6<sup>ème</sup> Adjoint : Marie-Hélène AMSALLEM

7<sup>ème</sup> Adjoint : Cyprien VINCENT

8<sup>ème</sup> Adjoint : Danielle CASANOVA GAVINO

9<sup>ème</sup> Adjoint : Pierre CECCALDI

- 10<sup>ème</sup> Adjoint : Micheline ABOURS  
11<sup>ème</sup> Adjoint : Lee FERRERO  
12<sup>ème</sup> Adjoint : Pauline DELAGE  
13<sup>ème</sup> Adjoint : Baptiste LUSSON  
14<sup>ème</sup> Adjoint : Alexandra d'AGOSTINO  
15<sup>ème</sup> Adjoint : Eliott PERENCHIO  
16<sup>ème</sup> Adjoint : Marie MICHAUD  
17<sup>ème</sup> Adjoint : Alexandre RUPNIK

Je vous félicite toutes et tous, et je suis sûr qu'ensemble, nous allons faire un excellent travail. On va commencer à s'y mettre dès la semaine prochaine. Au boulot, maintenant !

*(Applaudissements)*

Je vais maintenant remettre les écharpes aux Adjoints.

*(Remise des écharpes)*

Nous allons remettre également leur écharpe à tous les Conseillers d'arrondissements, pour ceux qui ne sont pas Adjoints.

*(Remise des écharpes aux Conseillers d'arrondissements)*

Nous allons pouvoir reprendre le cours de notre séance. Nous avons encore quelques obligations.

Afin de satisfaire aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales, je dois vous lire la Charte de l'Elu.

### **Charte de l'élu local**

(Article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

*Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charge de l'élu local.*

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe*

*délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*

*4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*

*5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel au professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*

*6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*

*7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Je vous remercie. L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée. Et vous êtes cordialement invités au pot de l'amitié à l'extérieur.

*(Applaudissements)*

**La séance est levée à 12 h.**